quiesce t..s volontiers, car, dit-elle, elle veut être fixée.

Au... ...gnes du garde-chasse, qui remplit les f...ctions d'éclaireur, nous traversons une vaste prairie inondée, suivons un chemin de te... detremp... et arrivons a l'... du petit ...ois, formé de taillis inextricables, poussant dans un terrain ma...age x, sillonné de ruis-...aux ...ingt mètres de terrain impraticable, véritable forêt vierge à traverser et nous arrivons à une petite clairière

...a femme a suivi courageusement. C'est ici, dit le garde Elle pâlit légèrement, se tient aux branches et regarde fixement.

D'un tas info...me, des débris de linge pourri restés sur place ...après l'enlèvement du cadavre, le garde à l'aide d'un bâton tire une patte de bretelle, une cravate violette, fixée à une monture de celluloïd, deux épingles de cravate et un soulier jaune rongé par l'eau et par les rats

La femme regarde et, sans hésitation, déclare C'est bien cela ! Tous ces objets, surtout les épingles de cravate et le soulier, je les reconnais

Le garde tire encore une touffe de cheveux châtains Les reconnaissez-vous ?

— Oui, mon mari était châtain !

C'est bien lu... qui est mort la

La femme ne paraît pas autrement émue. « C'est malheureux, dit-elle, mais il était si mauvais quand il avait bu. Qui sait s'il ne nous aurait pas tués un jour, moi et mes enfants ?

« Il ne me reste plus qu'à prévenir la gendarmerie. C'est ce que je vais faire aussitôt ».

Dans la conversation qui suit entre le garde et la femme, celle-ci donne encore des précisions sur son mari

Le garde se rappelle très nettement l'avoir vu rôder à maintes reprises autour de la clairière fatale Son domicile, d'ailleurs, n'est distant du Bois de la Herse, que de deux kilomètres à peine

Pour nous notre opinion est faite. Le squelette est identifié Un seul point reste obscur. Le mineur malade s'est-il suicidé ou est-il mort victime d'un accident en errant dans le bois, après avoir, comme de coutume dilapidé sa paye ?..

Le saura-t-on jamais ?

Marcel POLVENT.

Le rendement du Comité Central de Préconciliation

Les chiffres récemment produits à la Commission des Régions Libérées par M. Jammy-Schmidt au sujet de l'application de la loi du 2 mai 1924 ayant donné lieu à quelques interprétations inexactes, il convient d'indiquer, avec les chiffres dont l'administration prend la responsabilité, les résultats obtenus au 10 octobre 1925 dans l'application de cette loi

Il n'est pas inutile de rappeler que le Comité Central de Préconciliation examine deux catégories de dossiers :

1° Les dossiers visés par l'article premier, c'est-à-dire n'ayant fait l'objet d'aucune décision préalable des organism... d'évaluation.

Sur les 1.015 dossiers dont ... est saisi, le Comité en a examiné 318, dont 217 ont été transmis, pour décision, aux Commissions départementales.

Le Comité réduit à 1.074.029.497 francs les sommes demandées par ...es sinistrés, soit 2.164.474.101 francs.

2° Les dossiers visés par l'article deux, pour lesquels il s'agit de r...iser les décisions précédemment r...ndues.

Le Comité saisi de 2027 dossiers, en a examiné 340.

Il a formulé ses propositions pour 143 d'entre eux.

Il a décidé que 42 dossiers devaient être renvoyés comme ne rentrant pas dans le cadre de la loi du 2 mai 1924 ... en conséquence n'étant pas susceptibles de réduction.

Les 101 dossiers re...tants doivent être transmis à la section spéciale de la Commission Supérieure, qui doit statuer en dernier ressort.

Le Comité propose, pour ces 101 dossiers, une réduction de 63.629.871 francs, sur les 240.970.692 francs précédemment alloués.

...a section spéciale n'a statué que sur 20 affaires.

Pour 19 d'entre elles, la réduction de 7.893.519 francs proposée par le Comité a été réduite à 5.264.136 francs (sur 32.913.275 fr. précédemment accordés).

Les 2.027 dossiers de l'article deux seraient tous entre les mains de rapporteurs qui déposeront leurs rapports au 31 décembre.

En vertu des dispositions du nouveau décret, il est loisible au Sous-Secrétaire d'Etat des Régions Libérées de multiplier les sections du Comité de Préconciliation.

Il peut donc procéder à la création de nouvelles sections afin d'éviter l'embouteillage du Comité.

A l'heure actuelle, le Comité peut juger 150 affaires par mois. E... triplant les sections, il est permis d'escompter pour fin mai 1926 au plus ta... la fin des opérations du Comité de Préconciliation.

...uant aux frais généraux qu'occasionnent ces opérations de révision, ils seront toujours d'après l'administration, de l'ordre de grandeur de 3 millions.

Léon ESCOFFIER,
Député du Nord.

LE CONGRÈS DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Dimanche soir, un meeting, organisé par la Ligue des Droits de l'Homme a eu lieu à La Rochelle. Différents orateurs, dont un communiste, ont pris la parole

Hier matin, le Congrès a discuté l'organisation démocratique de l'enseignement. Un certain nombre de délégués ont demandé le monopole, mais M Ferdinand Buisson a fait remarquer que le Congrès n'est pas qualifié pour discuter cette question.

Le professeur Aulard se déclara contre l'école unique et la nationalisation des écoles primaires et secondaires Il présente ensuite un vœu de la section du Bas-Rhin demandant que les lois fondamentales de la République soient introduites dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ; que spécialement les lois de la laïcité soient appliquées rapidement et strictement. Ce vœu a été adopté à l'unanimité.

OPINIONS ÉCONOMIQUES

Pour une Politique d'immigration

La guerre a dévasté notre sol, couvert de ruines la nation, fauché, décimé, massacré ou mutilé par centaines et centaines de mille les enfants de France.

Après elle des problèmes inconnus des générations précédentes se sont dressés devant nous qui n'y étions pas préparés, assainissement financier, stabilisation du franc, dettes interalliées réparations en nature, dommages de guerre, pensions, etc

Toutes questions qui n'ont sans doute pas encore reçu de solutions définitives mais dont les pouvoirs publics, la presse, le Parlement les techniciens se sont au moins inquiétés et préoccupés

Laissons-les de côté aujourd'hui pour aborder un sujet non moins actuel d'un intérêt non moins vital et qui cependant a subi l'indifférence de la politique : **les immigrés.**

Comme je l'indiquais au Conseil général, la France doit avoir une politique de l'immigration. Quelle est la situation ? Libre à certaines régions moins envahies que les nôtres, de l'ignorer Mais ici elle nous préoccupe au triple point de vue de l'économie politique, de la moralité sociale et de l'hygiène publique. Disons tout de suite, à l'honneur de la Confédération Générale du Travail, que c'est la grande organisation prolétarienne qui la première s'est penchée sur le problème et n'a cessé d'indiquer la voie aux pouvoirs publics. Il s'en faut encore que ceux-ci se soient rangés aux sages conseils, aux directives des dirigeants de la rue La Fayette.

Il n'est que de lire la brochure substancielle publiée par leurs soins sous ce titre : « Les problèmes de la main-d'œuvre française et étrangère et du placement » pour se rendre compte de l'importance de la question.

« Sur un sujet aussi grave, nous devons « garder tout notre sang-froid, car le sentiment d'inquiétude de la classe ouvrière à « l'égard de l'afflux subit des travailleurs « étrangers serait tout prêt de se changer en « un sentiment d'hostilité dont les forces de « conservation sociale auraient tôt fait de « s'emparer pour des fins particulières ».

On ne peut mieux signaler à l'opinion la nécessité impérieuse de résoudre une situation qui tend chaque jour à s'aggraver

Et tout d'abord disons que statistiquement il est impossible aujourd'hui de connaître exactement la quantité d'étrangers qui se sont introduits dans notre pays depuis que le mouvement d'immigration a commencé. On l'évalue à plus de 2 millions d'individus

Pour donner un exemple typique, disons simplement que dans le bassin d'Anzin on compte 8.000 Polonais sur 17.000 ouvriers mineurs. Polonais et Belges dans le Nord, Espagnols et Italiens dans le Midi sans compter un peu partout les Portugais, les Hongrois, les Grecs, les Chinois, etc., comment notre population ouvrière n'aurait-elle pas éprouvé une méfiance instinctive dès le début de cet afflux subit de travailleurs étrangers ?

Disons le très net, il ne s'agit nullement d'un sentiment de xénophobie auquel le prolétariat français a toujours été réfractaire. Dans le passé, les travailleurs de France avaient regimbé C'était quand des patrons patriotes et catholiques à souhait, faisaient venir des régions lointaines de la Pologne de pauvres ouvriers ignorants et moutonniers qu'on réussissait à employer à des salaires inférieurs au détriment des ouvriers français.

Rien d'étonnant si les organisations syndicales s'efforcèrent d'obtenir au début de la vague d'immigration le principe d'égalité de traitement Mais la méfiance instinctive dont nous parlions tout à l'heure fit bientôt place à une véritable inquiétude.

Des éléments peu recommandables se glissèrent dans la foule des émigrants. L'absence d'un contrôle du recrutement, comme d'un contrôle sanitaire nous valent, disons le mot franchement, un lot fâcheux d'indésirables.

Indésirables les malades (tuberculeux, syphilitiques, alcooliques) qui encombrent nos hôpitaux et favorisent la diffusion de certaines affections jadis inconnues ou très rares en France.

Indésirables les condamnés de droit commun, ces criminels-nés qui apportent à l'armée du crime déjà si nombreuse chez nous, à la suite de la guerre, un contingent lamentable. Ainsi se sont créés peu à peu de véritables foyers d'infection pour la population environnante

Comment l'Etat n'a-t-il pas compris qu'il devait à la population, aux travailleurs, de prendre des mesures pour que l'introduction de la main-d'œuvre étrangère ait lieu selon une méthode raisonnée offrant des garanties à la fois aux émigrés et aux habitants de France ? Hélas ! Les lenteurs de l'Etat sont une sorte de tradition en notre pays et comme toujours ce sont les intérêts privés qui prirent la place qu'aurait dû occuper l'intérêt général !

⁂

Ce contrôle sévère, rigoureux, quand nous le donnera-t-on ?

Le 7 avril 1925 un décret créait un Conseil National de la main-d'œuvre. La C. G. T. y est représentée Mais il ne suffit pas qu'un Conseil fonctionne pour qu'il fonctionne utilement.

La C G T réclame, et elle a raison, pour le Conseil des pouvoirs suffisamment étendus qui lui permettent d'exercer un contrôle effectif sur l'organisme chargé de la répartition et du recrutement de la main d'œuvre. La C. G. T. estime encore qu'on doit supprimer les pratiques actuelles des employeurs qui par des offices institués à l'étranger recrutent systématiquement dans les centres les plus arriérés dans le seul but d'avoir une main d'œuvre dépendante et soumise qui leur procurera des bénéfices.

Pour l'avenir puisque aussi bien la politique de l'immigration est liée à celle de l'assimilation des étrangers, comme il en fut jadis pour l'Amérique et pour l'antiquité romaine, cherchons, choisissons la main d'œuvre qui sera fatalement appelée à se fondre au creuset de la Nation. Le romancier norvégien Boïée préconisait récemment, dans l'« Œuvre », l'apport des pays Scandinaves où la jeunesse, écrivait-il, a réalisé l'union du travail manuel et du travail intellectuel, où l'... sanitaire est très bon et où la moyenne de criminalité est très basse.

Nous n'avons aucune préférence pour telle ou telle nationalité, mais ce que nous réclamons des gouvernants c'est une politique sérieuse de l'immigration.

Louis BLEMANT,
Conseiller général du Nord.

Max était jaloux...

Et il apparaît que sa femme ne s'est pas suicidée

Après avoir longuement relaté la scène tragique qui se déroula avenue Kléber, on parle maintenant de l'idylle de Max Linder et de sa femme de vingt ans moins âgée que lui.

« Ce ménage d'artistes, uni d'abord, puis violemment tourmenté, conte un confrère parisien, craquait de jour en jour. Ce n'était plus un secret, Max imaginait des romans et les racontait à qui voulait les entendre.

» J'ai dû, déclarait son ami le plus cher, user de toute mon influence pour apaiser un furieux conflit qui se déroula devant moi il y a trois mois. C'est peu de temps après l'incident dont je fus témoin que Mme Max Linder partit pour la Suisse. Elle avait à peine quitté celui qui était devenu son accusateur forcené et aveuglé par une inexplicable jalousie, que Max se livrait au plus profond désespoir. Longtemps il hésita, écrivant lettre sur lettre, avant de décider son départ à la poursuite de la fugitive.

— Je la retrouverai, s'écriait-il ; je la reprendrai, mais il faudra que je la reprenne pour toujours.

Dès cet instant Max Linder avait donc arrêté le dénouement brutal. Les lettres qu'il a laissées, à l'adresse de son père, de sa belle-mère, de sa mère et de sa sœur en précisent sans doute la préparation. »

Mais...

Dans l'entourage de Max Linder on se montre moins affirmatif touchant l'hypothèse du double suicide. Il y eut, jeudi soir, entre les deux époux, une scène violente au sujet d'une visite que Max aurait faite à une femme dans la journée.

" Il me tuera "

Des amis de l'artiste, interrogés, ont déclaré que Max n'était plus qu'une pauvre chose sans volonté prise par son idée fixe de suicide. Des scènes de ménage avaient éclaté déjà, mais elles n'étaient qu'éphémères et les deux époux revenaient bientôt ensemble.. Mme Max Linder se doutait de sa fin tragique ; elle avait écrit, deux jours avant sa mort, une lettre à sa mère où elle disait : « Il me tuera ». Malgré cela, elle restait auprès de lui.

Graves accidents d'automobile

HUIT VICTIMES, A CHINON

Un grave accident d'auto s'est produit, hier après-midi, vers 16 heures, à deux kilomètres d'Azay-le-Rideau, entre cette ville et l'entrée de la forêt de Chinon. L'auto appartenait à M. Le Corro, propriétaire à Saumur, transportait huit personnes. Elle était conduite par le fils de M. Le Corro, qui, sans doute, à l'insu de son père, était parti pour Tours avec sept autres jeunes gens. Par suite de la surcharge, un pneu éclata et la voiture fit panache. Les huit voyageurs ont été blessés plus ou moins grièvement ; deux d'entr'eux sont dans le coma. Quatre ont été conduits à l'Hôpital de Tours et les deux autres ont été ramenés à Tours par des voitures de tourisme.

UN VIEILLARD DÉCAPITÉ SUR SA VOITURE

Un autre accident s'est produit au passage à niveau n. 4, à Poissy Une auto venant de Villennes et conduite par M Villomson, propriétaire, âgé de 75 ans, demeurant à Bois-Colombes, 45, avenue des Abondaces, traversait la voie ferrée, lorsqu'une panne immobilisa sa voiture. Une machine haut-le-pied, roulant à *90 kilomètres à l'heure, fut tout à coup signalée.*

Le garde-barrière, M. Bayl se précipita pour prévenir M. Villomson. Joignant le geste à la parole, il empoigna dans la voiture la petite-fille de M. Villomson, Paulette, âgée de 7 ans, et il aida ensuite à se dégager de la voiture, Mlle La Plaine, âgée de 44 ans, d... rant également à Bois-Colombes, mais M. Villomson n'avait pu, à son tour, sortir lorsque la locomotive atteignant le véhicule le réduisit en pièces.

En dégageant la voie des débris de l'automobile, on a découvert, décapité, le corps du malheureux septuagénaire

DEUX VICTIMES PRÈS D'AMIENS

Une collision d'automobiles est survenue hier à midi, près de la sucrerie de Dompierre au croisement des routes d'Amiens à Saint-Quentin et de Rosières à Albert.

M. Biebow, horloger à Rosières, a été tué, son fils, amputé de la jambe, mutilé de guerre, a été très grièvement blessé.

Teintures HIRONDELLE
Pour teindre soi-même tout tissu et raviver les étoffes
DES ÉTABL^TS RICHTER. LILLE (FONDÉS EN 1843)

LA GRÈVE DES CHEMINOTS ANGLAIS EST FINIE

La grève des cheminots qui avait éclaté samedi, s'est terminée lundi matin après des négociations qui durèrent une partie de la nuit. Le nombre des grévistes était d'environ 1.200. Le travail a repris immédiatement.

Le Conseil National du Parti Socialiste

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Il est évident qu'une telle politique serait plus difficile à l'égard de personnalités que le Parti combattait encore il y a quelques jours, mais au nom du groupe BLUM a marqué avec force que ce qui importait seul pour le Parti était le caractère de la politique qui serait suivie devant les groupes de gauche.

Les délégués posèrent, outre le problème fiscal, la question de la paix au Maroc et en Syrie et aussi celles de la revision constitutionnelle et des mesures à prendre à l'égard de la résistance du Sénat.

Les entrevues avec M. Painlevé

Pas de participation socialiste à un Ministère quelconque, dit Blum

BLUM rend compte également des conversations qu'il eut, ainsi que Boncour, avec M. Painlevé.

Contrairement à ce qui a été dit par la presse, Blum n'a eu, à aucun moment, à refuser l'offre d'un portefeuille, car cette offre ne lui a jamais été faite.

M. Painlevé a demandé à Blum s'il pensait que le Parti accepterait l'idée d'une participation, mais Blum a rappelé l'opinion des Congrès, opinion qui ne s'est pas modifiée, il ne peut y avoir dans les conditions actuelles de participation à un ministère bourgeois quelconque, a déclaré Blum.

Pas de socialiste non plus, entrant à titre personnel dans un Ministère, dit Boncour

M. Painlevé n'insista pas sur cette première question de la participation, mais il en posa une autre :

En dehors de la participation officielle du Parti en tant que parti, certaines personnalités socialistes ne pourraient-elles entrer dans un ministère, a demandé M. Painlevé.

A cette question, Boncour tint à répondre personnellement et déclara : « Blum est contre *toute participation ministérielle, il est* donc facile de prévoir sa réponse. Quant à moi, dit Boncour, j'ai défendu devant le Parti le point de vue de la participation, aussi je tiens à répondre et à dire que jamais le Parti n'a conçu la participation telle que vous la comprenez, déclara Boncour à M. Painlevé. Quand nous entrerons dans un ministère, ce sera avec le mandat du Parti, jamais autrement.

Ces déclarations, rapportées devant le Congrès, furent soulignées d'unanimes applaudissements.

Tout dépendra de la politique du Ministère Painlevé

M. Painlevé a encore demandé si une exclusive rigoureuse était prononcée contre lui. Les délégués socialistes lui répondirent que seule la politique que le gouvernement *suivrait importait. Ce sont les solutions que* le gouvernement apportera sur les problèmes financiers, sur la question de la paix, sur la fin des hostilités au Maroc et en Syrie, sur les assurances sociales, sur la réintégration des cheminots, sur la politique du gouvernement dans les régions libérées et sur les autres grands problèmes de l'heure qui dicteront l'attitude du parti socialiste au Parlement.

Est-ce que, vis-à-vis de M. Herriot, l'attitude des socialistes eut été différente ? a encore demandé M. Painlevé.

Non, lui fut-il répondu, elle eut été la même, car l'attitude des socialistes n'est pas en fonctions de personnes, mais en fonction des projets du Cabinet.

Puis M. Painlevé s'inquiéta de connaître l'opinion socialiste sur les divers problèmes en discussion, sur les projets financiers.

Les délégués déclarèrent que le parti se *montrerait intransigeant sur la nécessité* d'apporter au problème et de la monnaie et de la trésorerie des solutions s'inspirant des propositions socialistes.

Les déclarations de M. Painlevé restent bien imprécises

Au cours de l'entrevue du 31 octobre, M. Painlevé s'est encore préoccupé des motifs de l'hostilité socialiste à son égard.

Les délégués posèrent ensuite quelques questions à M. Painlevé et voulurent connaître de quelle ténacité et de quel courage il ferait preuve devant les forces de réaction. Les délégués entretinrent encore le Président du Conseil de la question du Maroc, de la nécessité de mettre fin au conflit actuel, des conditions dans lesquelles des conditions de paix furent faites à Abd el Krim, au recours possible à la S. D. N. ; ils l'entretinrent encore de la Syrie, du vote rapide des assurances sociales, de la réintégration des cheminots et des régions libérées. M. Painlevé fit connaître que ses projets n'étaient pas encore prêts et demanda qu'on lui fit crédit de quelques jours. Il s'engagea à déposer ses projets avant la fin de la semaine.

Les socialistes montrèrent la nécessité d'un vote intervenant avant la fin du mois sur les projets financiers.

Mais les déclarations de M. Painlevé parurent encore trop imprécises et trop vagues aux délégués socialistes et ceux-ci demandèrent à être fixés dans les grandes lignes de la déclaration ministérielle, afin que le Conseil national put faire connaître son opinion au groupe parlementaire.

Une nouvelle entrevue fut donc fixée pour lundi, à 18 heures 30. Les déclarations de Blum furent applaudies par le Congrès, pour leur netteté et leur précision.

Il fut ensuite décidé qu'une séance de nuit aurait lieu.

Sinistrés, méfiez-vous !

NE VOUS LAISSEZ PAS RACHETER VOS CERTIFICATS D'IMPUTATION

Il a été signalé à l'Administration que certains intermédiaires proposeraient aux sinistrés l'achat de certificats d'imputation qui leur ont été délivrés pour l'acquisition de prestations en nature, à valoir sur dommages de guerre.

Le Préfet met en ga... contre cette pratique ; il rappelle que les titres remis aux sinistrés ne peuvent être cédés, pour quelque motif que ce soit, et que l'Administration se réserve d'annuler d'office, les certific... dont il aurait é... fait usage dans les conditions prescrites. Cette annulation peut, d'ailleurs, être prononcée à tout moment, et même après homologation des contrats de prestations qu'ils ... ...nlisse... Les sinistrés qui auraient fait des certificats en usage contraire aux conditions d'utilisation auxquelles leur délivrance a été subordonnée s'exposeraient donc à être obligés de payer ...rectement leur fournisseur.

Il est, d'ailleurs, signalé que les négociants désireux d'obtenir des livraisons allemand... au titre de prestations en nature, en dehors des dommages de guerre, peuvent s'adresser directement au Service cha...é de ces opérations au ministère des Finances.

LA RÉÉLECTION DU BUREAU DE LA C. G. T.

Le Comité national de la Confédération Générale du Travail de la rue Lafayette a procédé hier après-midi, par voie d'élection, au renouvellement de son bureau confédéral

Les membres sortants du bureau : MM. Léon Jouhaux, Francis Million, Lenoir, Lapierre, Calvayrach, ont été réélus à l'unanimité. Les membres sortants de la Commission administrative ont également été réélus.

Une femme, trois hommes : un horrible drame

Lyon, 2. — Divorcé depuis plusieurs années, Auguste Passaquet, 52 ans, continuait à entretenir des relations assez régulières avec son ancienne femme, Mme Guillet, 39 ans, rempailleuse.

Il partageait d'ailleurs, sans l'ignorer, les faveurs de la dame avec un nommé Jean Champailler, 40 ans, demeurant 5, rue Vieille-Monnaie et un ouvrier de Mme Guillet Hier soir, vers 20 h. 30, Passaquet arriva Montée-du-Boulevard, comme il en avait fréquemment coutume. Que se passa-t-il exactement ? L'enquête encore fort embrouillée ne l'a pas établi de façon certaine, toujours est-il que Passaquet trouvant la porte fermée, l'enfonça et, devenu soudain fou furieux, trancha d'un coup de couteau la gorge à son exfemme

Une bataille s'engagea alors entre l'ancien mari, l'employé de Mme Guillet, nommé Gallet, et Champallier Des passants virent soudain ce dernier sortir de la maison comme un fou et criant : « Ils se sont tous entretués, là-dedans ! »

Quelques instants plus tard, on trouva, en effet, Passaquet râlant sur le lit, la gorge ouverte. Transporté à l'Hôtel-Dieu, il y est mort peu après. Champaillier, malgré ses dénégations, a été arrêté

Longuement interrogé, il a fini par avouer que c'était lui, en effet, qui, pour se défendre, avait, d'un coup de couteau, ouvert la gorge à Passaquet

Le troisième acteur, Gallet, retrouvé dans la matinée a confirmé les déclarations de Champallier Passa...et, après avoir tué son ancienne femme, s'était précipité sur son rival avec l'intention de le frapper. A son tour, Champallier saisit alors un couteau qui se trouvait sur une table et évita la mort en la donnant.

LES INITIALES B. J. SUR LE MOUCHOIR D'UN ASSASSIN

On a repêché, au barrage de Bezons, le cadavre d'une jeune fille qui avait été étranglée à l'aide d'un mouchoir marqué des initiales B. J.

M. Shamber, commissaire de police de Bezons, fit transporter le corps à la morgue et prévint le Parquet de Versailles qui ordonna l'autopsie, laquelle fut pratiquée par le docteur Dethis, médecin-légiste. Le praticien déclara que la mort était consécutive à la strangulation, car aucune trace d'eau ne se trouvait dans l'estomac. On a donc lieu de supposer un crime.

Le corps, qui paraît avoir séjourné une dizaine de jours dans l'eau, est celui d'une jeune fille de 18 ans environ, taille 1 m. 60, visage for... joli, cheveux bruns ; des boucles d'oreilles, une petite chaînette en métal argenté autour du cou avec une croix et une médaille ovale de la Sainte-Vierge.

Son habillement consistait en un gilet de flanelle marqué B. B., une chemise de nuit, un manteau gris cendré ; elle était chaussée de bas noirs et de pantoufles bleues.

UN CADAVRE D'ENFANT TUÉ IL Y A 3 ANS

Sur les bords du Rhône, au port de Groslée (Ain), on a découvert le corps décomposé d'un enfant dont la tête manque. L'autopsie a revelé que la mort de l'enfant, du sexe féminin, remonte à trois annéc

NÉCROLOGIE

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Alfred Dubien, employé à l'Agence Havas, décédé à son domicile, à La Madeleine-Lille, rue Lamartine, 35, à l'âge de 23 ans.

Le service sera célébré le mercredi 4 novembre, à neuf heures.

Que se passe-t-il dans Damas la mystérieuse ?

On relate à Londres que, suivant des dépêches d'Alexandrie, les Druses auraient complètement isolé Damas et rendu tout ravitaillement impossible. On ajoute que l'on redoute la famine.

Par contre, une dépêche de Damas annonce que la ville commence à se ressaisir, le service des tramways a repris et les habitants retournent à leurs affaires.

Ce télégramme ajoute :

« Bien que le calme continue à régner extérieurement dans Damas, le ressentiment de la population contre les auteurs du bombardement n'en demeure pas moins très violent et il n'y a pas lieu de prévoir cependant de nouveaux désordres, à moins que les Druses ou les brigands ne parviennent, une fois de plus, à envahir la cité ».

Enfin, une dépêche de Beyrouth annonce que le général Sarrail, en même temps qu'il a informé officiellement le grouvernement français qu'il s'embarquerait pour la France par le prochain paquebot, partant de Beyrouth le 8, annonçait en outre que, d'ores et déjà, il avait remis les services du haut-commissariat au général Duport, chargé de l'intérim.

M. DOUMERGUE A REÇU LE ROI DU HEDJAZ

Le Président de la République a reçu hier matin, en audience privée, l'émir Fayçal, roi du Hedjaz.

Les pétroles de Mossoul

NOUS POURRIONS AVOIR DE GRAVES ENNUIS AVEC L'ANGLETERRE

On apprend de la meilleure source que d'importantes forces turques se dirigent vers Mossoul.

« Nous croyons savoir, dit le « Daily Express », que **le Foreign Office a appris la semaine dernière que les Turcs ont reçu l'autorisation de transporter plus de 5.000 hommes de troupes à travers la Syrie jusqu'à la frontière de la Mésopotamie** Une protestation a été immédiatement faite auprès du gouvernement français Il n'est nullement certain que le gouvernement français refusera le droit de passage à ces troupes ; il se bornera à chercher à obtenir l'assurance que le nombre total des forces turques dans la région de Mossoul ne sera pas augmenté par les détachements traversant la Syrie ».

Dans les milieux diplomatiques, on fait remarquer que le transport de troupes turques signalé par les journaux anglais, sur le territoire syrien, a été effectué en vertu des accords antéri...s passés avec le gouvernement d'Angora. Plusieurs précédents se sont déjà produits dans les mêmes conditions.

La seule voie ferrée utilisable, pour les forces militaires turques se déplaçant vers la Mésopotamie, traverse, en effet, une partie du territoire sous mandat, et c'est en raison de cette particularité que les accords en question étaient intervenus.

On fait remarquer qu'il est inexact que le passage récent des contingents turcs sur cette ligne ferrée ait provoqué une démarche du Foreign Office

UN DISCOURS DE KEMAL

Moustafa Kemal Pacha a prononcé à Angora, à l'occasion de la septième législature de la grande Assemblée nationale, un discours dans lequel il a déclaré : « Notre situation juridique, dans la question de Mossoul, est sortie raffermie des enquêtes faites sur place par le Comité de la S. D. N. Malgré cette évidence, la solution du problème a subi un nouveau retard. Notre position dans cette question reste déterminée par le traité de Lausanne, obtenu au prix d'énormes sacrifices Nous attendons que le droit de la justice et les engagements que comportent les traités soient enfin reconnus ».

La paix de Locarno

M. STRESEMANN S'EXPLIQUE SUR LES ACCORDS INTERVENUS

M. Stresemann a prononcé dimanche, à Dresde, à un banquet d'une association commerciale, un discours au cours duquel, il a déclaré : « Le sens de Locarno est d'assurer une évolution pacifiste de l'Europe, au moyen d'une entente politique **Il est exact que j'ai renoncé à la guerre ; je l'ai fait en partant de l'idée réalisée que nous n'avons en mains aucun instrument de guerre. Le reste de nos frontières allemandes doit être garanti par les puissances européennes. Notre but est de protéger l'unité du Reich et la Rhénanie contre des attaques auxquelles nous n'avons pas d'armée à opposer.**

Derrière Locarno se trouve l'idée qu'il n'y a pas, en réalité, eu des vainqueurs dans la guerre mondiale ».

LE MONOPOLE DES ASSURANCES

Le journal « La Liberté », publie l'information suivante :

« Il se confirme dans les milieux politiques que certains groupes du Cartel ont l'intention de proposer à la Chambre l'établissement du monopole des Assurances dont le produit serait affecté à la caisse d'amortissement qui serait créée pour le service des rentes.

Une majorité serait acquise à la Chambre en faveur du projet ».

FEUILLETON DU 3 NOVEMBRE 1925. — N° 31

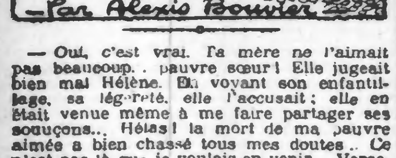

— Oui, c'est vrai. Ta mère ne l'aimait pas beaucoup. . pauvre sœur ! Elle jugeait bien mal Hélène. En voyant son enfantillage, sa légèreté, elle l'accusait ; elle en était venue même à me faire partager ses soupçons... Hélas ! la mort de ma pauvre aimée a bien chassé tous mes doutes .. Ce n'est pas là que je voulais en venir... Verse-moi à boire.

— Tiens, mon oncle, dit Maurice qui versa la bouteille que Catherine venait de monter. Bois frais, mais conte-moi donc une fois la mort de ma tante.

— Non ! un malheur... ne parlons pas de ça... La pauvre femme, c'est le remords de ma vie... Un soir, je lui refusai d'aller au bal. Vois l'enfantillage de caractère. Elle s'était déguisée, elle était prête à partir. Elle avait un domino rose. Je lui fais une scène, je lui refuse de l'accompagner et de la laisser aller seule au bal. Je ne sais quelle lugubre folie lui passe par la tête : elle s'empoisonne et court se jeter à l'eau ; la force lui manque et elle expire sur le quai. Le lendemain, je l'ai retrouvée à la Morgue.

— Oh ! c'est affreux !

L'oncle Antoine essuya une larme.

— Il n'est pas possible qu'un motif si futile ait entraîné une femme à cette extrémité.

— Eh ! mon pauvre Maurice ! j'ai pensé comme toi, j'ai cherché partout, je n'ai rien trouvé qu'un mot de sa main sur une photographie, portrait qui m'est inconnu.. Une imprécation !... je l'ai là, dans l'armoire, avec une paire de gants et son bouquet de violettes

— Quelle est cette imprécation ?

— Oh ! ce doit être une femme qui lui a fait du mal. C'est au bas d'un portrait de jeune fille... très jolie, ma foi ! Tu vas voir.

L'oncle Antoine voulut se lever. Il trébucha Il se rassit aussitôt et dit :

— Au reste, ça n'a pas d'importance pour toi... Il y a... Attends donc... Il y a... Ah ! c'est ça... « *Caroline Vallier, je te hais ! A la mort, entre nous deux.* » — « HELENE ».

Maurice devint blême. Il fit tous ses efforts pour cacher son émotion. C'était bien de la peine inutile, car l'oncle Antoine ne voyait plus clair. Se réservant d'éclaircir plus tard ce que cela voulait dire, il s'appliqua à changer le sujet de conversation.

— Mais que voulais-tu me dire par ton histoire ?

— Mon histoire, fit l'oncle en balbutiant et en cherchant .. Mon histoire... Ah ! voilà, j'y suis : Les petites ouvrières sont habituées, disais-tu, à la vie sobre !...

— Oui.

— Elles se contentent de presque rien... n'ayant jamais rien eu, ce qui pour nous est le nécessaire, c'est pour elles le superflu.

— C'est évident...

— Pardi ! moi, je te l'ai avoué... je disais en épousant Hélène : Cette enfant-là, c'est ma fortune, cela vaut mieux que la plus grosse dot, c'est l'économie faite femme...

— Eh bien ?

— Eh bien, la pauvre enfant, je ne le lui reproche pas... Mais en l'épousant, j'avais six cent mille francs... trente mille francs de rente sans compter cette maison !... A sa mort, il me restait cent dix mille francs et la maison... Voilà !

— C'est étrange !... dit Maurice pensif.

— Je me suis dit ça... Vois même comme j'ai été bête !... D'abord, il faut que je te dise que j'ai voulu ramener ici ma femme morte : elle était absolument nue... j'ai laissé au greffe le domino, les effets, tout enfin ; je n'ai pris que le bouquet de violettes qu'elle avait à la main en mourant... Tu sais que tous les ans on vend les effets des gens morts dans les hôpitaux, et portés à la Morgue... Or, un jour, je me suis dit : Mais si, dans sa folie, elle avait emporté des valeurs pour me punir ? Elle était si extravagante ! Si elle avait cousu ça dans son domino... J'ai couru après le domino : tout était vendu depuis deux mois. J'ai été chez des gens qui avaient assisté à la vente. Ceux-là devaient se souvenir, tu conçois... Donne-moi à boire !... Un domino de faille rose, au milieu de tous ces haillons ! Effectivement on se souvenait... C'était une jeune fille très belle qui l'avait acheté... au grand scandale de tout le monde, car on croit que c'était pour le porter sur elle-même au bal... quelque effrontée cocotte de bas étage... Je te disais : j'ai été bête.. j'ai mis dans les *Petites Affiches* que j'offrais mille francs à la personne pour avoir ce domino.

— Il n'est venu personne ?

— Non ! ...C'était une folie !... Depuis, j'ai vu des notes de couturières... Ah ! mon ami, pauvre chérie, je lui pardonne... je n'ai de regret que pour le mal que ça te fera... à toi.. c'est ça de moins... avec ça tu pourrais épouser ta petite ouvrière... Tu verrais comme ces mâtines-là s'habituent vite à la soie... et les friponnes elles portent ça... et quel goût... tu penses, ce sont elles qui les font... elles corrigent, en les habillant, les défauts des autres .. elles savent ce qu'il faut éviter... Ah ! si tu l'avais vue, Hélène... Tu sais, au théâtre... j'en ris, aujourd'hui, mais j'étais furieux, alors... Toutes les lorgnettes braquées sur elle... et, la friponne, elle le savait bien, car elle tortillait comme un cygne, elle prenait des airs de reine... sous son éventail, son regard fouillait partout... Je lui disais : Mais regarde donc la comédie !... Eh ! je t'en souhaite... la comédie, pour elle, était dans la salle.

— Comme vous l'aimiez, mon oncle !

— Pour ça, oui ! dit le vieillard s'étendant dans son fauteuil. Oh ! les blondes... méfie-t'en...

Comme il allait glisser, Maurice le soutint et le replaça sur son fauteuil, pendant que Catherine lui glissait un oreiller sous la tête.

— Ah çà, dis donc, gamin, est-ce que tu crois que je suis en ribote ?

— Oh non, mon oncle.

— Non, mais vois-tu... je suis fatigué...

— Ce n'est pas étonnant.. vous n'avez pas dormi de la nuit.

— C'est ça ! c'est vrai... tu l'as dit... Je me disais aussi : c'est drôle, mes yeux se ferment...

— Dormez un peu...

— Oui... Dis donc, Maurice, tu ne me quittes pas ?

— Non, mon oncle...

— Tu sais, gare les blondes... si elle l'est, je ne donne pas mon consentement.. Elle était bien jolie, va... Hélène... C'est drôle comme tout s'oublie !... Mais, dis donc, tu aurais ça aujourd'hui, c'était joli... Elle m'a croqué cinq cent mille francs... quelles jolies petites dents... comme ça dévore... Reste près de moi, Maurice.

Peu à peu, le sommeil vint, l'oncle Antoine ne s'était pas assez méfié du corton ; après avoir charmé les lèvres et le cœur, il allait donner de doux rêves à l'esprit.

Quand Maurice vit que son oncle était tout à fait endormi, il alla dans sa chambre et, ouvrant l'armoire, il prit sous le bouquet fané — entre une paire de gants blancs — une photographie jaunie. Il regarda, il n'avait pas assez vu Mme Vallier pour la reconnaître absolument, mais il lui sembla pourtant que c'était bien le même regard. Il lui au-dessous du portrait :

« Caroline Vallier, maudite, je te hais.
» C'est à la mort entre nous deux.
» HELENE. »

— C'est bien elle, se disait Maurice... Qu'est-ce que cela veut dire ? J'ai bien fait, en tout cas, de ne pas prononcer leur nom à mon oncle avant d'avoir éclairci cette étrange rencontre. Je saurai cela demain.

Et Maurice prit la carte et la glissa dans son portefeuille.

III

Un danger des mauvaises connaissances

Le lendemain du retour de Mme Vallier, la grande Sidie se présentait chez elle. Etonnée de n'avoir pas vu depuis quatre jours Renée paraître à l'atelier, elle venait chez elle s'informer du motif de son absence. La grande Sidie n'avait aucun remords de la scène qui s'était passée chez elle : c'était pour elle la chose la plus simple du monde. Elle trouvait que Renée s'était conduite comme une imbécile : c'était là tout le fond de sa morale qui, au reste, se résumait dans un mot qu'elle avait dit à Rochon :

— En voilà une dinde ! Elle manque sa position... Ah ! si j'avais été à sa place !...

Lorsqu'elle arriva chez Mme Vallier, celle-ci, ne la connaissant pas, la reçut comme une amie de sa fille et la pria d'entrer.

— Madame, avait dit Sidie, je viens pour voir Renée. Comme elle n'est pas venue ces jours-ci, nous avons craint qu'elle ne fût malade...

— Entrez, mademoiselle, avait répondu Caroline : vous allez la voir, elle va très bien ; seulement, je désire que maintenant Renée travaille avec moi, et c'est pourquoi

Sidie entra ; elle s'attendait à être amicalement reçue. Au contraire, en la voyant, Renée eut un geste répulsif et dit, sans la tutoyer :

— Que venez-vous faire ici ?

Sidie était stupéfaite de l'accueil. Caroline se regardait avec étonnement sa fille et la visiteuse.

—Qu'est-ce que je t'ai fait ? demanda Sidie, pour me recevoir ainsi :

— Vous vous êtes conduite avec moi comme la dernière des femmes. Vous m'avez attirée dans un guet-apens, et c'est parce que les gens que vous serviez étaient moins misérables que vous, que j'en suis sortie comme j'y étais entrée.

Caroline avait compris. Elle se plaça devant Sidie et lui dit d'un ton sévère :

— Mademoiselle, je sais maintenant qui vous êtes. Ma fille m'a tout raconté le soir même. C'est à cause de vous qu'elle n'ira plus travailler dehors. Que vous fassiez ce qui vous plaît, que vous meniez la vie qui vous convient, cela vous regarde ; mais il est indigne d'une femme perdue de chercher à perdre les autres.

(A suivre.)